

ARRETE MISE A JOUR LISTE D'APTITUDE du Concours d'Infirmier en soins généraux de classe normale Session 2022

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la délibération n°32-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2022,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre-Val de Loire, dite « convention IDF/CVL »,

Vu le recensement des postes effectués par les centres de gestion du Centre-Val de Loire et de l'Ile-de-France,

Vu l'arrêté d'ouverture n°21-032 du 09 juin 2021 portant ouverture du concours sur titres d'infirmier en soins généraux de classe normale,

Vu l'arrêté n°21-063 du 10 décembre 2021 des candidats admis à concourir,

Vu l'arrêté n° 22-002 du 03 janvier 2022 portant nomination des membres du jury au concours d'infirmier en soins généraux,

Vu l'arrêté modificatif n° 22-007 du 28 janvier 2022 portant nomination des membres du jury au concours d'infirmier en soins généraux,

Vu le procès-verbal du jury d'admission du 23 février 2022,

Vu l'arrêté n°22-013 du 07 mars 2022 établissant la liste d'aptitude du concours d'Infirmier en soins généraux,

Vu l'arrêté n°23-012 du 14 mars 2023 établissant la mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'Infirmier en soins généraux,

Vu l'arrêté n°24-012 du 26 février 2024 établissant la mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'Infirmier en soins généraux,

Vu les demandes de réinscription parvenues au CDG41,

Vu les nominations de Mmes CHAMARE Gillian, FAURE Elodie, GOULLET Julie, RICHARD Stéphanie, VILLENEUVE Elise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude au concours d'infirmier en soins généraux de classe normale est arrêtée comme suit :

ALLOT	Gwenaelle
ASSO	Lisa
BADOHOUN	Sita
BARSÉ	Cyrielle
BIHAN	Solenn
BOUJON	Claire
CASTAINGS	Clémence
CHEVALLIER	Charline
COULIBALY	Maimouna
COUSIN	Lucie
DALMAT	Cindia
FADILI	Salwa
FAUCHEUX	Maurinne
FRANCOIS	Pauline
GAURY	Barbara
GRAND	Vick
GRENET	Karine
GRIMAULT	Audrey
GUILLEMOIS	Florence
GUILLOUZIC	Justine
IDIR	Hadda
LABAISSE	Isabelle
LAHELLEC	Agnès
LEMORT	Audrey
LEPLAIDEUR	Magali
LETERRIER	Eva
LEVILLAIN	Alexandra
MADI-HARIBOU	Touma
MAILLARD	Marie
MANDIL	Sylvie
MELIN	Adèle
MIRANDA	Stéphanie
NOGUES	Coralie
PARIS	Marion
SIMON	Coralie
SUPIOT	Yvann
THEOPHILE	Emilie
VITRY	Franck

Liste de 38 inscrits.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude est établie au titre de la troisième année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 25 février 2024

Le Président,

Eric MARTELLIERE

